

Georges Larre

Ancien Ministre
Adjoint au Maire de Paris
Chargé de la Sécurité et de la Prévention

Conseil de Paris des 9 et 10 mars 2009

Vœu de l'exécutif relatif au collectif les Déboulonneurs

Par un vœu, le groupe « les Verts » a attiré l'attention du Conseil de Paris sur l'action du collectif des Déboulonneurs, réseau d'action antipublicitaire qui organise chaque mois des actions contre la publicité dans l'espace public.

Il arrive fréquemment que, pendant leurs actions, les membres du collectif fassent l'objet de contrôles d'identité et se voient dresser des contraventions par les forces de police. C'est un risque qu'ils connaissent et assument.

En revanche, le placement en garde à vue n'intervient qu'en cas d'enquête judiciaire, visant des personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes ou des délits punis de peine d'emprisonnement.

Or le vœu du groupe « les Verts » fait mention d'une garde à vue de six membres du collectif « les Déboulonneurs » le 28 février dernier.

La municipalité parisienne s'étonne que l'action des Déboulonneurs ait pu donner lieu au placement en garde à vue de six d'entre eux.

C'est pourquoi, sur proposition de l'exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- le préfet de police indique au Conseil de Paris les faits qui ont conduit à ce placement en garde à vue ;
- dans le cadre de l'article L. 2211-2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Procureur de la République indique au Maire de Paris si ces faits ont donné lieu à des classements sans suite, des mesures alternatives aux poursuites ou des poursuites.

